



- Tentative de suicide à France 3 Grenoble -

Le SNJ porte plainte contre la direction de France Télévisions

Après la tentative de suicide d'une élue SNJ à France 3 Grenoble, nous avons décidé de porter plainte pour faire reconnaître la responsabilité de France Télévisions. La plainte a pour fondements le manquement à l'obligation de sécurité d'un l'employeur vis-à-vis de ses salariés (article L. 4121-1 du code du travail) et la mise en danger de la vie d'autrui (article 121-3 du code pénal).

Lundi 8 avril, une journaliste de France 3 Grenoble, représentante du personnel SNJ, tente de mettre fin à ses jours, sur le parking de la station.

Un geste désespéré, conséquence du comportement à son égard d'un salarié de l'antenne et de l'absence de protection que lui devait la direction de FTV.

Notre consœur, élue de proximité, avait dénoncé les agressions verbales de ce salarié envers plusieurs de ses collègues, ainsi que les représailles dont elle faisait l'objet.

Trois jours après le drame, les élus du CSE du réseau France 3 votent à l'unanimité la désignation d'un cabinet d'expertise. Il vient de rendre ses conclusions, qui pointent tout particulièrement l'inertie, voire l'incompétence, de la direction :

« Ce passage à l'acte intervient alors que plusieurs événements graves s'étaient produits sur le site de Grenoble et avaient fait l'objet d'alertes successives des élus et d'un engagement particulier de la journaliste élue qui a tenté de mettre fin à ses jours »

En attendant de connaître le contenu du rapport d'expertise, et afin de protéger notre consœur et les salariés de l'antenne de France 3 Grenoble, le SNJ avait décidé de prendre le temps de la réflexion. Les conclusions des experts nous confortent aujourd'hui dans notre décision de porter plainte.

Depuis le début de l'année 2019, la présidence de France Télévisions était au courant des risques encourus par notre élue. Le SNJ lui avait adressé un courrier le 15 février puis un autre le 15 mars, afin qu'elle agisse et protège les salariés. L'inspecteur du travail avait écrit le 5 mars à la direction de France 3, lui enjoignant de protéger le collectif de l'antenne des comportements agressifs du harceleur présumé.

Qu'a fait la direction de France Télévisions pour éviter le drame ? Rien.
Pas d'enquête sérieuse, pas de sanction, juste une simple proposition de médiation, jugée non pertinente par l'inspecteur du travail.

Pour le SNJ, les responsables du drame de France 3 Grenoble doivent désormais répondre devant la justice de leurs agissements ou de leurs négligences. Afin qu'à l'avenir plus personne ne subisse de violences au travail.

Enfin, le SNJ met en garde la direction de France Télévisions contre toute nouvelle agression verbale, menace ou harcèlement visant des représentants de notre syndicat, comme ce fut le cas lors de réunions qui ont suivi la tentative de suicide. Il s'agirait alors d'un délit de subornation de témoin, que nous ne laisserions pas passer sans à nouveau saisir la justice.

Fait à Paris, le 16 septembre 2019